

Gironde

BORDEAUX

Le maître de yoga jugé pour viols

Un homme de 63 ans, karatéka autoproclamé psychothérapeute et coach sportif, est jugé depuis hier pour des viols sur ses anciennes élèves

Florence Moreau
f.moreau@sudouest.fr

Tla beau chercher il ne se trouve pas de défaut. Richard Sada, maître de yoga de 63 ans, karatéka autoproclamé psychothérapeute et coach sportif, est jugé depuis hier par la cour criminelle départementale de la Gironde. La fille de sa dernière compagne, qui a découvert la philosophie indienne avec lui, l'accuse de viols à répétition, commis de janvier 2008 à septembre 2017, à Bordeaux.

Elle n'est pas la seule. Trois anciennes élèves de cours particuliers dans le garage familial ou dans son école, venues vers lui pour aller mieux après une dépression, se remettre au sport intensif ou essayer le

yoga prénatal, dénoncent elles aussi des actes sexuels subis en 2010, 2012 et 2013, sans leur consentement et sous emprise psychologique. La première à avoir déposé plainte, aujourd'hui âgée de 36 ans, s'en est dégagée au prix de l'éclatement de son couple puisque son ex-compagnon l'a entraînée à la violence pour ne pas l'enterrer dans le silence.

Venu d'Inde au milieu des années 1980 après un début de vie dans la précarité, père de trois fils maltraités et trois fois marié – à chaque témoignage d'une ex-épouse, la même histoire semble se répéter –, l'accusé se métèpleurer. Sans larmes.

« Ses paroles sont creuses »

Les autres parties civiles décrivent ce qu'elles ressemblent à un « mode opératoire ». Elles expliquent que, sous couvert de « nettoyer le karma »,

« JE NE CONNAISSAIS RIEN À LA VIE »

Après avoir longtemps tout refusé, elle ouvre les vannes. La première épouse de l'accusé témoigne à la barre. D'un trait. Elle avait 18 ans quand elle l'a connu, à Coutras. Deux mois de plus quand ils se sont mariés. « J'ai compris plus tard qu'il cherchait qu'un à épouser pour avoir la nationalité française. J'étais jeune, naïve, j'ai cru tomber amoureuse. Je ne connaissais rien à l'amour ni aux hommes. » Deux jours avant son mariage, elle apprend qu'il a été l'amant de sa tante. Trois jours après, il la frappe. Il aura de nombreux autres « coups de colère », alors même qu'un enfant est à venir, et d'autres viols conjugaux. C'était il y a plus de vingt-cinq ans, elle enfrisse son enfance. « J'étais terrifiée, je ne savais pas comment revenir en arrière ». Il y avait aussi des choses pas normales à son association. J'ai découvert qu'il était menteur et malhonnête. Tout cela m'a un peu détruite, mon fils aussi ». Le retour à « une vie normale » a mis du temps.

« transférer la force vitale », l'accusé présentait l'acte sexuel comme thérapeutique. Richard Sada comparait avec plaisir. Ample chemise blanche et libre. Amples manches noires, main droite dans la poche de son jean, il répond systématiquement à côté de la question posée, reste dans le flou, embrouille, édulcore, détourne la conversation sur du racisme ou de la jalouse envers sa personne.

Sous couvert de « nettoyer le karma », l'accusé présentait l'acte sexuel comme thérapeutique

Venu d'Inde au milieu des années 1980 après un début de vie dans la précarité, père de trois fils maltraités et trois fois marié – à chaque témoignage d'une ex-épouse, la même histoire semble se répéter –, l'accusé se métèpleurer. Sans larmes.

« Vision égoïste »

« Il a une vision égoïste visant à magnifier son image et ses compétences », résume l'expert psychiatrie. Tout le monde tombait sous son

charme. Sauf, peut-être, le fils de sa dernière compagne qui a rapidement compris que « ses paroles sont creuses ». Mais il a été éloigné. Si les avocates des parties civiles centrent le débat sur l'emprise psychologique qu'exerçait Richard Sada sur leurs clientes, les avocats de la défense, M^e Audrey-Marine Bocquel et Jean Gonhier, plaident déjà les relations consenties.

D'une phrase, ils discréditent celles qui se disent victimes. « Vous nous faites un tableau apocalyptique de la vie conjugale mais vous ne le quittez que quand vous apprenez qu'il vous trompe ? » Oui : « Que penser de ces élèves qui admettent avoir eu des orgasmes pendant des rapports dits forcés ? » Oui encore : « Il est soupçonné d'agression sexuelle dans son travail et trois semaines plus tard, vous vous mariez ? »

Richard Sada proposait toujours des cours de yoga il y a quelques semaines. Le verdict est attendu demain.



Si les avocates des parties civiles centrent le débat sur l'emprise, les avocats de la défense, M^e Audrey-Marine Bocquel et Jean Gonhier, plaident déjà les relations consenties. GUILLAUME BONNAUD / SO